

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 25 du 8 janvier 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1800346S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2398 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727084S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> février 2018 :

**Lutgen** Rodolphe                      NIGEND : 140 591              NLS : 5 325 337

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> février 2018 :

**Dain** Emilie                      NIGEND : 230 139              NLS : 8 077 839

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 janvier 2018.

*Le colonel, commandant  
la gendarmerie de l'armement,*  
D. RÉMOND